

Droit de l'Environnement

PUBLIC

Cette formation s'adresse chefs d'entreprise, cadres dirigeants, salariés en charge ou impliqués dans les questions environnementales

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- >Travailler avec le Code de l'environnement;
- >Comprendre la hiérarchie des textes législatifs et réglementaires ;
- >Savoir faire une veille réglementaire ;
- >Savoir appliquer la réglementation nationale et les règlements européens ;
- >Appliquer les principes du droit de l'environnement ;
- >Connaitre les responsabilités civiles, administratives et pénales des entreprises;
- >Identifier les acteurs et leurs missions.

METHODE PEDAGOGIQUE

La pédagogie repose sur les pratiques et expériences des participants. Notre démarche fait alterner apports d'informations, échanges d'expériences, et études de cas sur l'application des droits de l'environnement. Cette formation est animée par un expert environnemental.

ORGANISATION

Durée : 1 jour

PROGRAMME

>Introduction : notions, définitions et évolutions

>Organisation du droit : lois, codes

- Code de l'environnement
- Charte de l'environnement

>Acteurs et missions

- Organismes publics (DREAL, ADEME, INERIS, Agences de l'eau...)
- Organismes associatifs et ONG
- Organisation locale (DDASS, DDT, CODERST,...)

>Principes du droit de l'environnement

- Précaution, prévention, pollueur-payeur, participation

>Loi sur l'eau

- Directive cadre Européenne de l'eau (DCE), la LEMA, outils de planification (SDAGE et SAGE)
- Police de l'eau : régimes de classement des IOTA
- Principe « pollueur payeur » et les Agences de l'Eau
- Campagne RSDE

>Responsabilités civiles, pénales et administratives : les sanctions